



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 40-2016

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	10
Nombre de membres Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
23/09/2016

EXTRAIT DU REGISTRE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 septembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit du mois de septembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, M. Ulrich MOLL, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Christian ARRIVE à M. Nicolas VIROLLE, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC

Absents: M. Gilles SAUVAJOL, M. Gauthier AMALRIC

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---oooOooo---

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX.

Suite à la mutation d'un employé des services techniques de la commune il convient de procéder à son remplacement et de modifier le tableau des emplois communaux ainsi qu'il suit :

- 1) Suppression d'un poste d'adjoint technique 1ere classe à temps complet
- 2) Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet



Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu sa délibération n° 15-2016 du 01 avril 2016, portant approbation du budget primitif principal 2016 de la commune,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Article 2 : DE PRECISER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 29 septembre 2016

Le Maire



Christophe AMALRIC